

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. René Pelletier, maire  
M. Michel Brien, conseiller (17 h 10)  
M. Denis Bruneau, conseiller  
M. Olivier Grenier, conseiller  
M. Pierre Lalonde, conseiller  
M. François Lamarche, conseiller  
Mme Annie Vincent, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Session  
extraordinaire du  
14 juin 2010

**Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 juin 2010 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine**

**OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES**

La séance extraordinaire est ouverte à 17 h par René Pelletier, maire de Racine.  
André Courtemanche, Directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Dossier engagement d'un inspecteur municipal ;
2. Avis de motion du règlement numéro 166-06-2010 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 pour changer l'usage dans la zone RF8 ;
3. Période de questions

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier,

2010-06-200  
Adoption de l'ordre  
du jour

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

**1. Dossier engagement d'un inspecteur municipal ;**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de nombreux curriculum vitae pour le poste d'inspecteur municipal, en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 4 candidats en entrevue ;

CONSIDÉRANT QU' une seule candidate avait de l'expérience dans un poste similaire, soit Mme Pascale Benoît ;

2010-06-201  
Dossier  
engagement d'un  
inspecteur  
municipal

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil engage Mme Pascale Benoît à compter du 16 juin 2010 avec une période de probation de trois (3) mois à titre d'inspecteur municipal, en bâtiment et en environnement pour la municipalité de Racine.

Que le salaire de Mme Pascale Benoît soit de 21 \$/l'heure à raison de 28 heures/semaine.

Que Mme Pascale Benoît signe un contrat avec la municipalité de Racine pour établir ses tâches et toutes autres spécifications.

2. **Avis de motion du règlement numéro 166-06-2010 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 pour changer l'usage dans la zone RF8 ;**

Après discussion entre les membres du conseil, il est convenu de changer le titre de l'avis de motion en « *Avis de motion du règlement numéro 166-06-2010 modifiant le règlement de lotissement numéro 124-12-2006 dans le but d'augmenter les contraintes des normes de lotissement de la zone RF8* »

2010-06-201  
Avis de motion du  
règlement numéro  
166-06-2010 modifiant  
le règlement de  
lotissement numéro  
124-12-2006 dans le  
but d'augmenter les  
contraintes des normes  
de lotissement de la  
zone RF8

Avis vous est par les présentes donné par M. Denis Bruneau, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 166-06-2010 modifiant le règlement de lotissement numéro 124-12-2006 dans le but d'augmenter les contraintes des normes de lotissement de la zone RF8.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil avant l'assemblée de conseil, le tout conformément à la loi.

Il est convenu que M. le Directeur général et secrétaire trésorier obtienne des prix auprès d'experts pour la caractérisation des sols en vue de la réunion d'ajournement.

3. **Période de questions**

M. Rolland Doyon, résident du chemin des Baies, s'exprime au sujet du point numéro 2, l'avis de motion. Il souligne que, selon lui, l'important c'est que les trois affluents présents sur le terrain soient protégés.

M. le maire précise que la municipalité dispose de certains moyens de prévenir les sédiments, dont une nouvelle méthode qui est un marais filtrant qu'on pourrait exiger pour remplacer les fossés. M. le maire souligne de plus que le règlement de lotissement est sujet à un référendum sur lequel les citoyens auront à se prononcer.

M. Marco Lemay, demande si la municipalité ne peut pas zoner Loisirs extensifs afin d'empêcher le projet domiciliaire.

M. le maire explique que selon nos avocats ce serait de faire du zonage abusif et recommande de mettre plus de restrictions par le règlement de lotissement.

M. Lemay souligne que, selon M. Girard, la municipalité peut décider de faire une zone de conservation.

M. le maire propose qu'une étude d'impact concernant les milieux au Lac Brompton soit effectuée. La décision sera à être prise par les membres du conseil.

**LEVÉE DE LA SESSION**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette session ayant fait l'objet de discussions et/ou de résolutions, le cas échéant,

À la demande de M. le maire, M. le conseiller Pierre Lalonde propose, à 19 h, l'ajournement de la séance, reportant la séance du conseil au 21 juin 2010 à 17 h.

D'autres sujets pourront être ajoutés à ladite séance étant donné qu'il s'agit de l'ajournement d'une séance régulière du conseil.

---

M. René Pelletier  
Maire

---

M. André Courtemanche  
Directeur général et secrétaire  
Trésorier

---

2010-06-202  
Ajournement au 21  
juin 2010